

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJETS
N°2023-ARS-PH-01 POUR LA CREATION D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT EN CLASSE ELEMENTAIRE TSA DANS LE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (12)**

Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie compétent en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, a ouvert un appel à projet pour la création d'une unité d'enseignement en classe élémentaire TSA (10 places) dans le département de l'Aveyron, publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie le 22 juin 2023.

Deux dossiers ont été réceptionnés et instruits par les services de l'ARS Occitanie.

La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social s'est réunie le **Vendredi 13 Octobre 2023 à Rodez (12)** et a établi le classement suivant :

Rang de classement	Organisme Gestionnaire
1 ^{er}	ADPEP 12
2 nd	FONDATION OPTEO

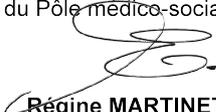
Conformément à l'article R313-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

L'avis de la commission de sélection d'appel à projet fera l'objet d'une publication aux recueils des actes administratifs de la région Occitanie.

Le 13 octobre 2023

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Responsable
du Pôle médico-social

La Présidente de la Commission


Régine MARTINET